

# La lettre des CPE d'Aquitaine



N° 19  
29 novembre 2017



## Sommaire :

- 1) Demande de congé de formation professionnelle : Derniers jours
- 2) Mutation inter-académique
- 3) Demande de temps partiel
- 4) Rendez-vous carrière
- 5) Classe exceptionnelle
- 6) Journée académique CPE

## 1-Demande de congé de formation professionnelle : Derniers jours

Vous avez encore jusqu'au **Mardi 5 décembre 2017, 12h** pour formuler votre demande de congé de formation continue. Passée cette date, il sera trop tard.

L'étude des attributions des CFP se fait tous corps confondus. Il faut en moyenne 6 demandes pour être satisfait-e.

### Nouveauté cette année :

- prolongations : en cas de non-appel sur la liste principale, l'antériorité des demandes sera conservée, **à la stricte condition** que l'agent représente une demande l'année suivante. En cas d'interruption dans la demande, **l'antériorité retombera à zéro**. De même, l'antériorité retombe à zéro en cas de désistement.

Cette disposition a été prise conformément à la circulaire qui prévoit que la prolongation doit se faire dans la continuité de la demande initiale.

Pour plus d'info :

<http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article1074>

## 2-Mutation inter-académique



Si vous souhaitez changer d'académie ou si vous avez une obligation d'affectation pour la rentrée 2018, vous devez participer au mouvement inter-académique.

Vous devez saisir vos vœux sur SIAM, via IProf avant le

**Mardi 5 décembre 18h.**

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir des conseils quant à la formulation de vos vœux, le calcul de votre barème ou les pièces justificatives à fournir.

La mutation inter-académique conditionnera votre vie de famille et votre vie professionnelle à la rentrée prochaine. Alors faites-vous aider !!

Plus d'info : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article1079>

## 3-Demande de temps partiel

La campagne de temps partiel a commencé et se terminera

**le vendredi 22 décembre 2017.**

Le temps partiel est de droit pour :

- Elever un enfant de moins de 3 ans ou arrivé au foyer il y a moins de 3 ans pour les enfants adoptés.
- Donner des soins à un conjoint, un enfant ou un ascendant handicapé, accidenté ou atteint d'une maladie grave.
- Les personnels handicapés et bénéficiaires d'une obligation d'emploi (BOE).

**Attention**, le temps partiel n'est plus de droit pour créer ou reprendre une entreprise.

Le temps partiel doit correspondre à un nombre entier d'heures (sauf en cas de complément CAF), il peut être annualisé et vous pouvez surcotiser pour ne pas être pénalisé-e pour le calcul de vos droits à pension. Pour ces points, n'hésitez pas à nous consulter.

Plus d'info : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1083>

## 4- Rendez-vous carrière

Les rendez-vous carrière ont commencé. Cette nouveauté peut parfois générer de la fébrilité. Pas de souci, le SE-UNSA vous accompagne.

<http://enseignants.se-unsa.org/J-ai-un-rendez-vous-de-carriere>

## 5-Classe exceptionnelle

Le SE-UNSA est convié à un Groupe de Travail le 4 décembre à ce sujet.

Il y aura deux campagnes cette année, une pour les promotions au 01/09/2017 (avec effet rétroactif) et une pour les promotions au 01/09/2018.

Qui est éligible ?

Quel est le calendrier ?

Faut-il candidater ?

Quels conseils vous donne le SE-UNSA ?

Toutes les réponses sont dans l'article suivant :

<http://enseignants.se-unsa.org/Classe-exceptionnelle-ca-se-precise>

## 6- Journée académique CPE

Comme tous les ans, nous organisons une journée académique CPE, animée par un(e) élu(e) national(e). Ainsi Laetitia Plassais sera présente parmi nous pour aborder les points prévus à l'ordre du jour. Cette journée se tiendra, à priori le :

**Mardi 13 Mars 2018**  
**A la section du SE-UNSA de Bordeaux**

En cas de changement de date, nous vous tiendrons informés au plus vite. Merci de noter dès à présent, dans vos agendas, cette date. Pour rappel, l'autorisation d'absence doit être soumise au chef d'établissement **un mois avant la date de la réunion**. D'autre part, pour la section, en terme d'organisation, il est important pour nous d'acter le nombre de présents.

Dès confirmation de la date du 13 Mars, nous vous enverrons la demande d'autorisation d'absence, ainsi que le point du jour de la réunion.

**Novembre : c'est toujours le moment d'adhérer au SE-Unsa !**



Vous en avez marre de l'effet yo-yo et vous pensez qu'il faut une politique éducative de long terme et durable ? Que l'École et le métier d'enseignant doivent changer pour mieux aider les élèves à réussir ? Vous n'êtes pas seuls, rejoignez-nous !

[Adhérer au SE-Unsa](#)

Les responsables académiques du SE-UNSA :

**Christian BASSET**  
Secrétaire Académique  
Elu au CTA

L.P. Dassault à MERIGNAC

**Nadia PORTE LABORDE**  
Elue à la CAPA des CPE

LP du 4 Septembre 1870 à  
OLORON STE MARIE

**Laurence GATINEAU**  
Responsable académique CPE  
Elue à la CAPA et à la CAPN des CPE  
Permanence à la section le mercredi

LPO Lycée des métiers de la Mer  
à GUJAN MESTRAS

**Claire JACOB**  
Elue à la CAPA des CPE

Collège Nelson Mandela à  
FLOIRAC

**Christophe NOWACZECK**  
Elu à la CAPA des CPE  
Permanences à Mont de Marsan  
les lundi, mardi et jeudi

Lycée Frédéric Estève à MONT  
DE MARSAN

**Catherine AMBEAU**  
Responsable Académique  
"Entrants dans le métier"

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : [ac-bordeaux@se-unsas.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsas.org)

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à [ac-bordeaux@se-unsas.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsas.org)*